



Groupement des Parlementaires du Hainaut

Saison 2023-2024

PV n°04: réunion du 11 décembre 2023 à 19h00 à Fleurus

Présents: F. Appels, R. Appels, M. Fohal, A. Dupont, Ph. Stuez, J. Lecrivain, AM Sferrazza.

Excusés: P. Lecomte, E. Laplume, J-M Tagliafero, J-M Raquez

Invités présents: J. Nivarlet, P. Thomas, JC Gerard

Invité excusé: C. Notelaers, B. Scherpereel, S. Faraone.

1. Fabrice évoque l'éventualité d'introduire lors de l'AG de mars 2024 une demande de modification statutaire de l'art PJ 57 bis concernant la détermination de la période de suspension. Après examen de la question les membres marquent leur accord pour qu'une proposition soit introduite.
2. Concernant le tableau officiel des amendes et suspensions publié par l'AWBB, Fabrice fait remarquer que la mise à jour annoncée n'est pas encore faite. P. Thomas répond que c'est en cours et qu'une réunion aura lieu le lendemain à ce sujet.
3. Fabrice relève dans le dernier PV des réunions du conseil d'administration que P. Thomas a évoqué plusieurs dossiers d'un conseil judiciaire qui concernaient des problèmes informatiques avec les feuilles de match. P. Thomas explique qu'il s'agit d'une évocation qui a pour but d'étudier les considérations des conseils judiciaires, en particulier concernant la non-affiliation des membres et des qualifications vis-à-vis des vérifications automatiques de la feuille électronique.
4. AWBB 2.0: JC Gérard est invité à présenter aux membres les deux réunions (téléconférence) qui ont eu lieu au sujet des premières fiches de réflexion, sur l'assemblée générale, sa composition, la représentativité des participants, l'élargissement éventuelle de l'assemblée générale à des représentants des entraîneurs, des arbitres et des clubs de la Ligue. Il relève que les idées émises sont très diverses et qu'il n'y a pas actuellement de vision commune entre les représentants des cinq groupements parlementaires et les représentants du conseil d'administration. Ceux-ci ont demandé aux cinq groupements parlementaires de définir leur réflexion pour la suite des travaux et la prochaine réunion sera prévue fin janvier.
N'ayant pas reçu le texte de synthèse promis par le CDA, les membres peuvent difficilement envisager une prise de position lors de la présente réunion.
5. Les membres examinent le mail reçu d'un club au sujet du règlement en minibasket et en particulier la directive concernant le fait qu'en l'absence d'arbitre, il revient au délégué de contrôler l'identité des personnes inscrites sur la feuille de match. Le secrétaire préparera une réponse.
6. Michel informe que l'ADEPS vient de publier une directive en application d'un décret concernant les certificats de bonne vie et mœurs pour certaines catégories d'intervenants du monde sportif. Il demande aux représentants du CDA que la question soit envisagée et qu'une directive soit communiquée à tous les clubs de l'AWBB pour l'application de cette imposition.
7. Divers: -Philippe relate que lors d'un match de coupe provinciale en U12, un arbitre a demandé à un représentant du club quel était le règlement à appliquer. Il déplore le manque de préparation préalable de ce directeur de jeu. Philippe évoque aussi les difficultés à faire appliquer le règlement concernant le style de jeu à pratiquer en U 12: pas de jeu en zone, pas de trap sur un joueur, ligne particulière pour les lancers francs, etc...Il demande quelles sont les sanctions en cas de non respect de ces règles particulières.
-José Nivarlet signale que le tournoi U 12 organisé par l'AWBB aura lieu à Jumet le we prochain.

Fin de la réunion à 21h00

Prochaine réunion en janvier 2024.

F. Appels, Président

M. Fohal , Secrétaire